

TITRE ET CHALLENGE

■ **Article 1**

- 1/ Le District de Football de la Corrèze organise annuellement une compétition dénommée « Challenge des Réserves ».
- 2/ Une Coupe est remise le jour de la Finale à l'équipe gagnante à titre définitif ainsi qu'à l'équipe finaliste.
- 3/ Identique à l'Alinéa 4/ de la Coupe de la Corrèze.

■ **Article 2**

- 1/ La Commission Gestion des Compétitions est chargée de l'organisation, de l'administration et de la gestion du calendrier du Challenge.
- 2/ La Commission se réunit chaque fois qu'elle le juge utile sur convocation de son Président.

ENGAGEMENTS

■ **Article 3**

- 1/ Cette épreuve est ouverte aux équipes RÉSERVES de D3 et D4 engagées en championnat départemental, exceptées les équipes réserves participant à la Coupe de la Corrèze et à la Coupe Maurice Leblanc
- 2/ Identique à l'Alinéa 2/ de la Coupe de la Corrèze.
- 3/ Identique à l'Alinéa 3/ de la Coupe de la Corrèze.
- 4/ Identique à l'Alinéa 4/ de la Coupe de la Corrèze.
- 5/ Identique à l'Alinéa 5/ de la Coupe de la Corrèze.
- 6/ L'engagement d'un club en Challenge des Réserves implique l'acceptation du présent règlement.

SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

■ **Article 4**

Identique à l'Article 4 de la Coupe de la Corrèze.

■ **Article 5**

1/ **Tirage au sort**

Pour déterminer les équipes qui participent aux premiers tours des différentes coupes départementales, la commission procède selon les critères suivants et par ordre chronologique.

- 1- Niveau de l'équipe en championnat.
- 2- Hiérarchie de l'équipe dans son club (exemple : une équipe 3 avant une équipe 2).
- 3- Classement en championnat à la date du tirage.

2/ Les rencontres sont disputées sur le terrain du club tiré au sort en premier.

Toutefois, dans le cas où le 2^{ème} club tiré au sort serait visiteur au tour précédent, la rencontre sera inversée sauf si son adversaire tiré au sort en premier était lui-même visiteur au tour précédent.

3/ Les rencontres de ½ Finale se joueront sur terrain neutre désigné par la Commission.

4/ La Finale se jouera sur un terrain désigné en cours de saison par le Comité de Direction sur proposition de la Commission.

5/ Les clubs pourront organiser leur match en nocturne suivant les modalités prévues aux Règlements Généraux du District.

■ **Article 6**

- 1/ Identique à l'Article 6-1 de la Coupe de la Corrèze.
- 2/ Identique à l'Article 6-2 de la Coupe de la Corrèze.
- 3/ Identique à l'Article 6-5 de la Coupe de la Corrèze.
- 4/ Identique à l'Article 6-6 de la Coupe de la Corrèze.

■ **Article 6 Bis**

Identique à l'Article 6 Bis de la Coupe de la Corrèze.

ARBITRES

■ **Article 7**

Identique à l'Article 7 de la Coupe de la Corrèze.

TERRAINS

■ **Article 8**

Identique à l'Article 8 de la Coupe de la Corrèze.

■ **Article 9**

A partir des ¼ de Finale, les rencontres ne pourront avoir lieu sur un terrain stabilisé ou classé T7.

■ **Article 10**

Identique à l'Article 10 de la Coupe de la Corrèze.

■ **Article 11**

Identique à l'Article 11 de la Coupe de la Corrèze.

FORFAITS

■ **Article 12**

Identique à l'Article 12 de la Coupe de la Corrèze.

FEUILLE DE MATCH

■ **Article 13**

Identique à l'Article 13 de la Coupe de la Corrèze.

■ **Article 14**

Identique à l'Article 14 de la Coupe de la Corrèze.

RECETTE – RÈGLEMENT FINANCIER

■ **Article 15**

1/ Pour toutes les rencontres, jusqu'aux ½ finales incluses, une somme sera prélevée en faveur du District (cf. Tarifs du District).

Les frais des officiels seront partagés par moitié entre les deux équipes en présence.

2/ Pour la Finale, un règlement financier sera établi et adressé aux clubs en présence ainsi qu'au club organisateur.



Ensemble pour l'Avenir

■ Article 16

Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par la Commission Gestion des Compétitions du District de Football de la Corrèze.

PALMARÈS DU CHALLENGE DES ÉQUIPES RÉSERVES

2001/2002 : AS ST PANTALEON 2	2014/2015 : US DONZENAC 3
2002/2003 : AS CHAMBERET 2	2015/2016 : FC ARGENTAT 3
2003/2004 : ASV MALEMORT 2	2016/2017 : AS ST PANTALEON 4
2004/2005 : FC STE FORT/LAGARDE 2	2017/2018 : ASV MALEMORT 2
2005/2006 : CA EGLETONS 2	2018/2019 : FJEP CORNIL 2
2006/2007 : O. LARCHE 2	2019/2020 : -----
2007/2008 : US LANTEUIL 2	2020/2021 : -----
2008/2009 : VARETZ AC 2	2021/2022 : COSNAC FC 2
2009/2010 : FC ARGENTAT 2	2022/2023 : AC VARETZ AC 2
2010/2011 : US DONZENAC 2	2023/2024 : TULLE FOOT CORREZE 4
2011/2012 : FC ARGENTAT 2	2024/2025 : ES NONARDS ALTILLAC 2
2013/2014 : AS BEYNAT 2	2025/2026 : ENTENTE SR3V 3

Màj 08/06/2026.